

NOTES DIVERSES.

Nous croyons utile de reproduire ici, pour nos correspondants, en les appropriant aux circonstances locales, les recommandations suivantes, que nous trouvons dans une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique.

1° Recueillir toutes les inscriptions, en quelque langue qu'elles soient exprimées, en grec, en latin, en arabe, etc.

2° Adresser, toutes les fois qu'il sera possible, un estampage ou une épreuve photographique de l'inscription, y joindre une transcription, pour qu'on y puisse recourir au besoin ;

3° Dans le cas où les moyens qui viennent d'être indiqués comme les meilleurs ne pourraient être employés, faire un *fac-simile* de l'inscription, en reproduisant la forme des lettres et tous les détails de l'original ;

4° A défaut d'estampage ou de dessein, transcrire le texte, ligne pour ligne, distinguer les majuscules, figurer les abréviations, sans compléter les mots ni les syllabes ; figurer les sigles et les monogrammes, ainsi que les signes de ponctuation ou d'accentuation ; ne rien omettre, ne rien suppléer ; reproduire en un mot ce que présente le monument, sauf à en donner des explications en note ;

5° Employer pour les transcriptions autant de feuilles distinctes qu'il y aura de monuments, afin que le classement et le numérotage puissent s'effectuer immédiatement ;

6° Indiquer soigneusement la matière sur laquelle l'inscription est tracée ; les dimensions en mètres et subdivisions ; la grandeur relative des lettres ; et tous les autres détails qui peuvent offrir quelque intérêt archéologique ;

7° Faire connaître les figures, symboles ou ornements

qui se rapporteraient au texte et pourraient en faciliter l'intelligence ;

8° Transmettre les détails les plus circonstanciés sur le lieu où se trouve l'inscription ; sur la province dans laquelle ce lieu était autrefois compris , etc. Si l'inscription a été déplacée pour être recueillie dans un musée ou ailleurs , en mentionner l'origine et les époques des déplacements successifs qu'elle aura subis. Dans le cas où l'emplacement primitif serait inconnu, le constater expressément ;

9° Rechercher si l'inscription a été publiée ou relevée antérieurement ; s'il existe d'anciens recueils , imprimés ou manuscrits , au moyen desquels on pourrait compléter les inscriptions qui sont aujourd'hui frustes ou mutilées. Dire si ces recueils contiendraient quelques détails utiles à recueillir pour annoter les inscriptions conservées ;

10° Faire suivre le texte des renseignements qu'on aura pu découvrir sur les personnages , sur les édifices , sur les localités dénommés dans les inscriptions.

Procédé pour l'estampage en papier des inscriptions et même des sculptures dont la saillie ne serait pas trop considérable.

1° Nettoyer, en la brossant avec soin, l'inscription ou la sculpture dont on veut prendre l'empreinte ;

2° Appliquer dessus une feuille du papier fort non collé dont on se sert dans les imprimeries. Ce n'est qu'à son défaut qu'il faudrait prendre du papier collé qui vaut moins pour cet usage ;

3° Mouiller légèrement ce papier avec une éponge humectée, jusqu'à ce qu'il soit devenu parfaitement souple et qu'il se colle sur la pierre qu'on veut estamper ;

4° Appuyer sur ce papier une brosse à poils longs et doux, comme celles dont on se sert pour nettoyer les tables ou pour brosser les chapeaux. — Ces dernières sont peut-être un peu molles. — Presser et frapper à petits coups, de façon que le papier entre dans les creux des lettres ou de la sculpture, et qu'il prenne les contours en relief ;

5° Laisser sécher aux trois quarts le papier, l'enlever avec précaution de dessus la pierre ; attendre qu'il soit entièrement sec. Alors on peut l'envoyer où l'on veut sans avoir à craindre que l'empreinte s'efface. Il vaut mieux ne pas laisser sécher entièrement le papier sur la pierre, parce que le retrait provenant de la dessiccation le ferait crever.

6° Si, pendant qu'on mouille avec l'éponge ou qu'on frappe avec la brosse, le papier se crève, on peut mettre une pièce sur la partie ouverte ; on mouille la pièce, jusqu'à ce qu'elle fasse pâte avec la feuille entière et s'y soude. Elle adhère en séchant, et fait un tout avec la pièce, lorsqu'on la retire.

Autre procédé.

Quand les surfaces des pierres ou marbres ne présentent pas trop de rugosités, on peut employer le moyen suivant : On se munit d'un tampon fait avec le premier morceau de linge venu et d'une petite boîte contenant de la mine de plomb en poudre ou tout autre poudre colorée. On étend son papier sur l'inscription qu'on veut recueillir ; on appuie légèrement le tampon à deux ou trois reprises sur la mine de plomb ; puis, quand il est suffisamment noirci, on le promène sur le papier jusqu'à ce que les lettres paraissent. Celles-ci viennent en blanc si les caractères sont creux et en noirs s'ils sont saillants. Ce procédé a l'avantage de permettre l'emploi du papier Joseph, de sorte qu'en voyage on peut recueillir un très-grand nombre de documents épigraphiques et même de sculptures d'un faible relief, sans presque rien ajouter à l'encombrement du bagage. Les inscriptions arabes en creux rempli de plomb qui résistaient à l'autre procédé s'estampent parfaitement par celui-ci. Sur les surfaces polies, comme sont généralement celles de marbre, on obtient des épreuves d'une beauté remarquable.

On ne saurait trop recommander l'emploi de ces procédés ou du procédé photographique aux personnes qui veulent recueillir des documents épigraphiques. Cependant, quand les pierres ou marbres sont un peu frustes, il est bon d'y joindre des copies manuscrites.